



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

Situation au 6 mai 2021

Vannes, le 06/05/2021

En raison de la contamination de l'eau de mer et des coquillages par des toxines lipophiles phytoplanctoniques, (algues phytoplanctoniques se développant dans des conditions météorologiques favorables), la pêche, le ramassage, le transport, la purification, l'expédition, le stockage, la distribution, la commercialisation et la mise à la consommation humaine des coquillages (mentionnés dans le tableau) **sont interdits dans les zones suivantes** indiquées sur la carte jointe :

ZONES	Coquillages concernés	Date de fermeture
Baie de Pont Mahé	Tous les coquillages sauf les *huîtres	06/05/2021
Côte de la Mine d'Or (Le Maresclé)	Tous les coquillages	29/04/2021
Estuaire de la Vilaine : - Baie de Kervoyal - Embouchure de la Vilaine (Le Branzais) - Baie de Vilaine (Le Halguen)	Tous les coquillages sauf les *coques et les *palourdes	29/04/2021
- Littoral damganais (côté océan) - Etier de Billiers	Tous les coquillages	22/04/2021

Les coquillages identifiés par le symbole* ont démontré, lors du suivi réalisé par l'IFREMER, leur non toxicité.

Ces interdictions s'appliqueront jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante.

Pour tous renseignements, consulter la carte sanitaire du statut des zones de production à l'adresse suivante : www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts, ou contacter les services de la direction départementale des territoires et de la mer- délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 30).

Toute l'information sur la mer et le littoral dans le Morbihan à l'adresse suivante : www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime.

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex